

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017**

**Etaient présents** : MMES MOREAU – SIRUGUE – MEVOLHON - SOUILLOT  
MM. DESCOURVIERES — JOURDHIER – JACQUET – BANDI – FORT – MOUTRILLE - REIS –  
GUIDOT – GUIRAO.

**Excusée** : MME BERTHAUD (procuration à A. JOURDHIER)

**Absent** :

**Secrétaire de séance**: M. REIS Nicolas

Ouverture de la séance à 20H35.

**Compte-rendu de la séance du 1er juin 2017**

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

**I – Restauration Eglise**

Point des travaux : Le maire donne lecture du dernier compte rendu de la réunion de chantier qui s'est tenu le 29 juin. La prochaine réunion de chantier programmée par Monsieur l'architecte est fixée au 13 juillet 10h.

**II – Aire de jeux**

Suite à l'obtention d'une subvention par la communauté de communes, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement relatif à cette opération. Le nouveau plan s'établit comme suit :

Financement publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant du financement
DETR	(X) Sollicitée	18 348.50	30 %	5 504 €
Conseil Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> attribuée	5 747.50	50 %	2 873,75 €
Réserve parlementaire	(X) prévue	18 348.50	11 %	2 000 €
Autres : communauté de communes Rives de Saône	<input checked="" type="checkbox"/> attribuée	18 348.50	12 %	2 233 €
Autofinancement maître d'ouvrage	<input checked="" type="checkbox"/> fonds propres	18 348.50	31.3 %	5 737,75 €
TOTAL DES FINANCEMENT PUBLICS		18 348.50 €	100 %	18 348,50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil approuve le nouveau plan de financement pour la création de l'aire de jeux.

Pour ce dossier, nous sommes toujours dans l'attente de la DETR pour lancer cette opération.

### **III – Remplacement de l'agent technique communal**

Suite à un accident du travail, l'agent technique communal est en arrêt de travail jusqu'au 7 Septembre prochain. Devant la difficulté de recruter une personne pour son remplacement, pas de candidature au niveau du centre de gestion, quelques curriculums vitae reçus de la communauté de communes mais qui ne correspondent pas à notre demande ; il est proposé au conseil municipal de signer une convention de prestation de service avec la communauté de communes « Rives de Saône ».

Dans le cadre de cette convention, deux types de prestations sont proposées. Prestation 1 : mise à disposition de deux agents techniques intercommunaux et déplacement, Prestation 2 : mise à disposition d'un agent technique intercommunal et déplacement mais dans ce cas il ne peut intervenir qu'en présence de l'agent communal.

Il est proposé aux membres du conseil d'opter pour la prestation 1, coût 159.10€ pour 4H de travail effectif et de convenir d'une intervention pour une journée de 8H sachant qu'une liste de tâches a été élaborée pour des interventions précises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil autorise le maire à signer la convention de prestation de service avec la communauté de communes pour la mise en œuvre d'une prestation de 8H par semaine.

### **IV – Secrétariat de Mairie**

Comme évoqué lors du précédent conseil, il convient d'organiser le remplacement d'une des secrétaires pour cause de congé maternité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Afin de pourvoir à ce remplacement, il est proposé au conseil la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Emploi équivalent à la catégorie C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, de créer un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à raison de 12 heures hebdomadaires (12/35<sup>e</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, indice majoré 327.

### **V – Rythmes scolaires N.A.P**

La communauté de communes, en charge de la compétence enfance jeunesse et donc des NAP, a interrogé les communes sur l'éventualité du retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017 dans le cadre d'un système dérogatoire selon les modalités d'assouplissement proposées par le nouveau gouvernement et les services de l'éducation nationale. Une réunion a eu lieu le 16 juin dernier pour recenser l'avis des communes du périmètre communautaire. La majorité des communes ont voté pour le retour à la semaine de 4 jours. En ce qui nous concerne, le conseil d'école du 12 juin avait validé cette proposition. Le SIVOS a délibéré en ce sens le 22 juin 2017. Une demande de dérogation a été envoyée par le SIVOS au service de l'académie et à l'inspectrice de circonscription.

La réponse de l'académie a été donnée cet après-midi, et notre Pôle scolaire a reçu un avis défavorable concernant le retour à la semaine de 4 jours. Nous n'en connaissons pas le motif. Toutefois il semble qu'il y ait eu une incompréhension sur les horaires d'école et les horaires de transport scolaire.

Le maire a de nouveau saisi les services de l'académie pour confirmer le maintien des horaires d'école et l'accord du service transport pour le retour à la semaine de 4 jours. Nous espérons la reconsidération de la position de l'académie.

Se posera néanmoins, pour les parents, l'organisation du mercredi si celui-ci est libéré. Le maire a interpellé Monsieur le Président de la communauté de communes sur ce point lors de la réunion du 16 juin et sur la faisabilité de mettre en œuvre un système type centre de loisirs pour le mercredi moyennant participation financière des parents. Les locaux de l'ancienne école maternelle ont été proposés. Une étude du coût de ce dispositif doit être faite par le service enfance jeunesse. Cette demande a été soutenue par plusieurs communes.

Les parents d'élèves du SIVOS Charrey-Esbarres-Magny font circuler actuellement une pétition dans ce sens.

## **VI – Commission des Travaux**

M. FORT, adjoint aux travaux, donne lecteur des devis sollicités auprès d'entreprises pour divers travaux de voirie. Pour l'une, le montant atteint la somme de 49 996.65 E HT et pour l'autre 29 910 € HT.

S'engage alors un débat. M. MOUTRILLE s'interroge : faut-il poursuivre le sentier piéton ou améliorer celui déjà réalisé ?

M. GUIRAO rappelle que nous sommes en milieu rural, que notre village s'étend sur 4 km, et qu'il n'est pas pensable de réaliser des aménagements identiques au milieu urbain.

Le Maire propose de contacter les services de la MICA au Conseil Départemental pour l'étude globale d'un programme de voirie priorisant les secteurs de notre village qui mériteraient d'être réhabilités. Dans l'immédiat, deux devis ont été validés : l'un pour la suppression du massif rue Ste Anne (585 € HT), l'autre pour la suppression de la bordure à proximité de la salle des fêtes (360 € HT).

## **VII – Cimetière**

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, le columbarium actuel est complet. Lors du vote du budget, nous avons budgété l'achat d'un nouveau columbarium si nécessaire. Le maire a pris contact avec les PF. GIRAUDET afin de finaliser le devis de cet équipement (qui comprendra en plus du columbarium, un banc et une stèle « jardin du souvenir »), équipement qui pourrait être posé à l'automne. Le columbarium actuel sera également nettoyé.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité l'achat d'un columbarium pour un montant de 6833.33 HT.

Il sera nécessaire de revoir le règlement du cimetière et les conditions de pose, à remettre aux marbriers, dans certains espaces du cimetière au cas par cas pour respecter les espaces inter-tombes. M. JACQUET fait remarquer que de nombreux administrés se plaignent de l'herbe dans ces espaces inter-tombes, difficiles à désherber.

Des emplacements pourraient être prévus pour la pose de cavurnes.

## **VIII – Redevance d’occupation du domaine public**

Un décret de 2005 a fixé les modalités d’occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques. Ces redevances tiennent compte d’un certain nombre de paramètres (artères aériennes, souterraines...). Notre commune est concernée par cette RODP dû par ORANGE. Il nous est possible de solliciter les redevances dues depuis l’année 2013. Afin d’émettre les titres en conséquences soit pour 2013 627.76€, pour 2014 634.16€, pour 2015, 631.68€, pour 2016 609.05€ et pour 2017 597.27€, total de 3099.92€, il nous faut délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité, valide la mise en place de cette RODP et mandate le Maire pour solliciter auprès des services d’Orange, cette redevance depuis 2013.

## **IX- Commission des Fêtes**

Manifestation des 13 et 14 juillet, rappel. A ce jour 77 adultes et 7 enfants sont inscrits au repas.  
Fête de la moisson le 6 août prochain organisée par l’ANDE sur les terrains situés vers les écoles.  
Vide grenier le 10 septembre 2017.

Repas des aînés d’octobre 2017, il est demandé à la commission des fêtes de solliciter des devis de menus pour validation et délibération lors du conseil municipal de septembre.

Au cours de l’été, prévoir la distribution d’une information relative aux jeunes diplômés de notre commune en prévision de la cérémonie de récompense du 4 Novembre prochain.

## **X- Informations et Questions diverses**

Le 27 Juin 2017, le maire et le premier adjoint ont assisté en sous-préfecture de Beaune à la présentation du règlement départemental de défense extérieure contre l’incendie : DECI. La communauté de communes sera interrogée sur ce point puisqu’il peut y avoir transfert de compétence.

Par décret en date du 27 juin 2017, M. Jean Baptiste PEYRAT a été nommé sous-préfet de Beaune en remplacement de Mme Florence VILMUS nommée à Etampes.

Un arrêté préfectoral est paru concernant la restriction d’usages de l’eau sur les bassins de la Vouge, de la cent Fonts et de la Bièvre.

ENEDIS nous informe d’une opération d’élagage sur notre commune au cours du mois de juillet.

Les services de Madame le Préfet nous demandent de bien vouloir veiller à l’organisation traditionnelle des manifestations du 14 juillet.

Un courrier d’information a été distribué aux administrés pour lesquels l’avancée de haies ou arbres empiètent sur la voie communale et pose des problèmes de sécurité en termes de passage et de commodité.

La FAPA interviendra de nouveau sur notre commune à partir du 10 Novembre 2017 dans la salle des associations pour 16 séances d’un atelier « Force et Forme au quotidien » à raison de 2 séances par semaine le mercredi matin de 9h à 12h et le vendredi de 13h30 à 16h.

Le Pays Beaunois nous informe de l’ouverture depuis le 1<sup>er</sup> Juillet à Beaune d’un bureau de l’UNAFAM (union nationale des familles et amis des personnes malades et/ou handicapés).

Le lundi 10 juillet se tiendra à Losne un conseil des maires et un conseil communautaire sur le devenir de l’espace aquatique « Fernand Bonnin » à Seurre.

Reçu copie d'une délibération de la commune de JALLANGES qui demande à M. Le Président de la Communauté de Communes de tout mettre en œuvre pour maintenir en fonction l'espace aquatique « Fernand Bonnin » à Seurre et faire procéder à sa réhabilitation dans sa configuration actuelle.

Reçu de la commune de St USAGE copie d'une motion s'opposant à la fermeture de la déchetterie de St Usage par la communauté de Communes.

Rappel des consignes en cas de canicule ; vigilance par rapport à nos aînés isolés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55.